

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Ateliers et cours publics –  
Tarbes  
Enfants / Ados



Les ateliers et cours publics sont  
dispensés du 21/09/2020 au  
18/06/2021 inclus, hors vacances  
scolaires et jours fériés.

### Matériel demandé pour les ateliers

En raison de la situation de crise  
sanitaire, le port du masque est  
obligatoire pour circuler au sein des  
locaux de l'ÉSAD Pyrénées.

Il est important de venir avec une  
tenue adaptée aux ateliers (blouse,  
surchemise de protection, t-shirt  
usé). Les élèves sont également  
tenus de se procurer le matériel  
nécessaire au bon déroulement du ou  
des ateliers choisi(s) (peinture,  
feutres, etc.).

La liste du matériel essentiel à  
chaque atelier est à voir directement  
avec les enseignants. Il peut  
s'acquérir au fil de l'année en  
fonction des besoins.

### Identité de l'enfant ou adolescent

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

### Personnes exerçant l'autorité parentale

Nom & prénom .....

Tél. domicile / Tél. portable.....

Adresse électronique .....

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

Nom & prénom .....

Tél. domicile / Tél. portable.....

Adresse électronique .....

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

### Partie réservée à l'administration

Montant de l'inscription : .....

Tranche ressources : .....

Pièce justificative : .....

### Mode de règlement :

Chèque n° .....

Numéraire

### Cours choisi(s)

Découverte des pratiques artistiques pour les enfants de 7 à 10 ans –  
mercredi 14h00-16h00

Découverte des pratiques artistiques pour les adolescents de 11 à 18 ans –  
mercredi 16h00-18h00

## ATELIERS ET COURS PUBLICS & STAGES Modalités d'inscription et de paiement

### Cours et ateliers

#### Modalité d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles (pas de pré-inscriptions possibles).

L'adhésion aux ateliers et cours publics est annuelle. Son montant est déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel) par le calcul suivant : revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé. Sans justificatif, le tarif de la tranche 4 sera appliqué.

#### Pièces justificatives

Le calcul du quotient familial mensuel sera réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition. À ce titre, joindre au dossier d'inscription une copie de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018 et une pièce d'identité.

Pour les étudiants et les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (tel que le RSA), le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué. À ce titre, joindre au dossier un justificatif daté de moins de trois mois correspondant à la situation.

#### Inscription en cours d'année

Dans la limite des places disponibles et selon les ateliers, de nouvelles inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année. Pour une inscription au second trimestre (janvier – mars), une remise de 25% sera appliquée au tarif annuel. Pour une inscription au troisième trimestre

(avril – juin), une remise de 50% sera appliquée au tarif annuel.

#### Modalité de paiement

Le paiement de l'adhésion s'effectue par espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public.

Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2020.

#### Résiliation

Les inscriptions à un atelier ou à un cours peuvent être résiliées par demande écrite impérativement avant le 2ème cours de l'année. Passé ces délais, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement. Les droits d'inscription sont dus quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers.

### Stages

#### Règlement des stages

Les inscriptions à un stage se règlent en totalité, par chèque ou espèces, avant le début du stage. Le prix des stages inclut le matériel nécessaire à la pratique artistique (exception faite de la tenue adaptée demandée).

#### Annulation

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 72 heures avant le début du stage. Passé ces délais, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

## TARIFS ATELIERS ET COURS PUBLICS 2020-2021

### Tarbes

#### Tarif 1A – Ateliers et cours classiques - adultes

	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2e atelier
<b>Dessin aquarelle</b> <b>Peinture</b>	< 850**	120 €	100 €
	851 - 1100	190 €	160 €
	1101-1400	250 €	210 €
	>1400	300 €	250 €

#### Tarif 1B – Ateliers et cours spéciaux - adultes

	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2e atelier
<b>Croquis/Modèle vivant</b>	< 850**	150 €	125 €
	851 - 1100	220 €	180 €
	1101-1400	280 €	230 €
	>1400	330 €	275 €

#### Tarif 3 – Ateliers et cours - enfants, adolescents (- 18 ans)

	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2 <sup>e</sup> atelier ou 2 <sup>e</sup> enfant
<b>Découverte des pratiques plastiques</b>	< 850**	120 €	108 €
	851 - 1100	150 €	135 €
	1101-1400	200 €	180 €
	>1400	220 €	198 €



\* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018

\*\* et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).